



Information patient : qui assure vos prélèvements

Les prélèvements sanguins et urinaires sont réalisés selon les habilitations suivantes :

▪ **Les prélèvements sanguins veineux** sont réalisés par : une infirmière(IDE), une technicienne de laboratoire de biologie* ou un Biologiste (pharmacien ou médecin)

▪ Les prélèvements de peau, muqueuse, phanères et prélèvements sur sonde et injections pour tests dynamiques sont réalisés : uniquement par l'IDE ou un médecin biologiste.

**Technicienne disposant d'un certificat de capacité de prélèvement, et d'une attestation de formation aux gestes et soins d'urgences et d'une habilitation réalisée suivant une grille établie par le laboratoire.*

▪ **Les ECBU** sont réalisés suivant les recommandations données par le personnel et en respectant les consignes de l'affichette à disposition dans les toilettes.

▪ **Les prélèvements apportés par le patient**

Les prélèvements apportés par les patients (*urines des 24 heures, ECBU, coprologie, etc...*) sont étiquetés après vérification de l'identité patient lors de la création du dossier dans DxLab